



Objet : Représentants de la CCLA au conseil d'administration et à l'assemblée générale de l'association Chartreuse Tourisme

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAC D'AIGUEBELETTE

Séance du 30 avril 2026

L'an deux mille vingt-six et le trente avril à 18h30,

Le conseil d'Administration de la Communauté de communes, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement à NANCES, sous la présidence de M. Pascal ZUCCHERO.

Présents : MMES MM. AUBERT. BALZER. BAVUZ. CHARPINE. DUPRAZ. FAUGE. FRANCONY. GIRERD. GRIMONET. GROLLIER. ILBERT. JALLAMION. LAURENT. MALLEIN. MARCHAIS. PECH. VEUILLET. WADOWIAK. WROBEL. ZUCCHERO.

Absents excusés : MM. CORMIER (Pouvoir N. PECH).

Absents : MME TAVEL.

Date d'envoi de la convocation : 24/04/2026

Secrétaire de séance : Sandra FRANCONY

Le Président :

Rappelle à l'assemblée que « Chartreuse Tourisme » est une association qui travaille en lien avec le Parc Naturel Régional (PNR) de Chartreuse et les acteurs du tourisme à la promotion de la destination Chartreuse et porte les missions suivantes :

- Elaboration et mise en œuvre de la stratégie marketing de la destination
- Coordination, traitement et exploitation de l'information touristique
- Promotion touristique
- Commercialisation
- Observation touristique
- Formation
- Evènementiel ;

Dit que les statuts de « Chartreuse Tourisme » prévoit que :

- la CCLA dispose de 2 voix à Assemblée générale,
- la CCLA dispose d'1 voix au Conseil d'administration ;

Et que les voix peuvent être portées par un plusieurs élus de la CCLA.

Explique que le conseil communautaire doit désigner un ou des représentants de la CCLA pour siéger à l'assemblée générale et au conseil d'administration de l'association Chartreuse tourisme ;

Invite les conseillers communautaires à faire valoir leur candidature.

Se porte candidat : Serge GROLLIER.

Le Président :

Propose aux conseillers communautaires qui l'acceptent, de procéder au vote à main levée ;

Invite le conseil communautaire à voter.

Après avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

DESIGNE pour siéger à l'assemblée générale et au conseil d'administration de l'association Chartreuse tourisme : M. Serge GROLLIER ;



AUTORISE le Président à signer toutes les pièces et à entreprendre toute démarche se rapportant à la présente décision.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Pascal ZUCCHERO



Secrétaire de séance,
Sandra FRANCONY